

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 décembre 2009

CP 09/12-30

L'an deux mil neuf, le 14 décembre à 17 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Absents, excusés : MM. Empociello, Cambon, et Viguié.

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE
LA COMMUNE DE LACOURT SAINT PIERRE
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Lacourt Saint Pierre sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **207 392 € HT**.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	207 392 €
Dépense subventionnable H.T.	207 391€
Subvention globalisée	37 329 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	18%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **12 443 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;

- la seconde de **12 443 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **12 443 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 6 et 11 et 12	204 14 37	74	21 331 €
N° 7 à 10	204 14 36	74	13 680 €
N° 13	204 14 34	74	2 318 €
TOTAL			37 329 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat n° 2 à conclure avec la commune de Lacourt-Saint-Pierre pour la réalisation d'un programme estimé à 207 392 € HT ;
- Accorde à la commune de Lacourt-Saint-Pierre, une subvention globalisée de 37 329 € payable en trois annuités (la première de 12 443 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 12 443 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 12 443 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses Eligibles H.T.	Taux	Subventions
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1-Restructuration du secrétariat de mairie 1°tr.	15 500 €	18%	2 790 €
2- Restructuration du secrétariat de mairie 2°tr.	15 500 €	18%	2 790 €
3-Réfection du toit, des façades et accessibilité à la mairie 1°tr.	17 500 €	18%	3 150 €
4-Réfection du toit, des façades et accessibilité à la mairie 2°tr.	17 500 €	18%	3 150 €
5-Création des bureaux du maire et des adjoints 1°tr.	15 500 €	18%	2 790 €
6-Création des bureaux du maire et des adjoints 1°tr.	15 500 €	18%	2 790 €
7-Création d'une salle de réunions à la mairie 1°tr.	19 000 €	18%	3 420 €
8-Création d'une salle de réunions à la mairie 2°tr.	19 000 €	18%	3 420 €
9-Création d'une salle des mariages et du conseil municipal 1°tr.	19 000 €	18%	3 420 €
10-Création d'une salle des mariages et du conseil municipal 2°tr.	19 000 €	18%	3 420 €
11-Aménagement de toilettes publiques à la mairie	15 071 €	18%	2 712 €
12-Travaux de maçonnerie pour la mise en sécurité de l'église	6 442 €	18%	1 159 €
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
13-Création de parking et de piétonniers aux logements HLM	12 878 €	18%	2 318 €
SUBVENTION GLOBALISEE			37 329,00 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.
- Impute les dépenses correspondantes sur les articles du budget départemental ci-après :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 6 et 11 et 12	204 14 37	74	21 331 €
N° 7 à 10	204 14 36	74	13 680 €
N° 13	204 14 34	74	2 318 €
TOTAL			37 329 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,